



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 BULLETIN DE VERSEMENT

Formulaire de déclaration de paiement
de solde des 13 %

Conformément à la loi, le lycée Blaise Pascal est habilité à recevoir le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage.
Cette année, vous pouvez donc verser directement votre contribution au Lycée Blaise Pascal jusqu'au 31/05/2023.

Merci de compléter le formulaire ci-dessous afin de nous permettre d'établir le reçu libératoire, en contrepartie de votre versement, essentiel en cas de contrôle de l'URSSAF.

<p>Votre entreprise</p> <p>Raison sociale _____ Siret _____ Adresse _____ Code Postal _____ Commune _____ Contact dans l'entreprise Nom : _____ Prénom _____ Téléphone _____ e-mail _____ e-mail pour le retour du reçu libératoire : _____</p>	<p>Etablissement bénéficiaire</p> <p>LYCEE POLYVALENT BLAISE PASCAL 15 allée du Commandant Guesnet 77170 Brie Comte Robert</p> <p>Numéro UAI : 0772230F Siret : 19772230900014</p> <p>Date limite de versement : 31/05/23</p> <p>Référence à mentionner dans le libellé du virement ou au dos du chèque : TA 2022 + SIREN</p>
--	--

CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Effectifs au 31/12/2022	_____ €
Masse salariale	_____ €
Calcul de la taxe d'apprentissage brute (masse salariale x 0,68 %)	_____ €
Calcul du solde de 13 % de la taxe d'apprentissage (taxe brute x 13 %)	_____ €
Montant total versé au lycée Blaise Pascal	_____ €

CHOIX DU MODE DE RÈGLEMENT

Virement

IBAN : FR76 1007 1770 0000 0010 0014 506
BIC : TRPUFRP1

Chèque

N° de chèque _____
A l'ordre de l'agent comptable du lycée Blaise Pascal
A retourner par courrier à l'adresse mentionnée plus haut

Fait à _____ Le _____ Signature et cachet de l'entreprise

CONTRIBUTION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'ALTERNANCE (schéma simplifié)

<p>TOUTES ENTREPRISES (exemple d'une entreprise avec une masse salariale de 1 M€ Taxe d'apprentissage brute = 0,68 % de la masse salariale , soit 6 800 €</p>	
87 % pour l'apprentissage (soit 5 916 €)	13 % de solde (part libre) soit 884 €
OPCO de l'entreprise	Lycée Blaise Pascal
France Compétences	

CONTACT

Pour tout renseignement concernant le versement de la taxe d'apprentissage, n'hésitez pas à prendre contact avec nos services :

Tel. : 01.64.05.22.65

Service intendance – Mme GENOUD

helene.genoud@ac-creteil.fr